

Barème Honoraires de Location et de Gestion Locative

Gestion Locative	HT	TTC*
Honoraires de Gestion courante calculés sur les encaissements	6,00%	7,20%
Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées (charge bailleur)		2,40%
Gestion des Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées (charge bailleur)	0,42%	0,50%
Location d'habitation ou mixte (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art.5)	HT	TTC*
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux : 60% du loyer mensuel appliqué au preneur et au bailleur, plafonné selon zone géographique par m2 de la surface habitable du logement loué		
Zone très tendue	10,00 €/m2	12,00 €/m2
Zone tendue	8,33 €/m2	10,00 €/m2
Zone non tendue	6,67 €/m2	8,00 €/m2
Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m2 de la surface habitable du logement loué	2,50 €/m2	3,00 €/m2
Honoraires d'entremise -négociation-location : Montant à la charge exclusive du bailleur	60,00 €	72,00 €
Honoraires pour délivrance du Congé pour vente, pour motif légitime et sérieux ou pour reprise : Montant à la charge exclusive du bailleur	208,33 €	250,00 €

* Taux de TVA en vigueur : 20%

Barème Honoraires de Transaction (Hors cas particulier)

Transaction	TTC*	
En dessous de 100 000 €	Forfait 6 500,00 €	
De 100 000 € à 200 000 €	5%	
Au dessus de 200 000 €	4%	
Fréjus/Saint Raphael/Agay/Saint-Aygulf/Les Issambres		
Jusqu'à 120 000 €	Forfait à 8000€	
De 120 001 € à 150 000€	7%	
De 150 001 € à 300 000 €	6%	
De 300 001 € à 500 000 €	5,50%	
De 500 001 € à 1 000 000 €	5%	
De 1 000 001 € et plus	4%	
	HT	TTC*
Estimation / Etude comprative de marché	150,00	180,00

* Taux de TVA en vigueur : 20%

Ces honoraires sont à la charge du vendeur.

Barème à compter du 30/09/2019